

# COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 7 Mai 2020

**Compte-tenu du contexte particulier du à la crise sanitaire, cette réunion du Conseil Municipal se déroule en visio-conférence.**

**PRÉSENTS** : Mmes Mrs. TERRENNE JP.- ANTERRIEU T.- DROUET F. - FERDINAND R.- GAILLARD E.- GAUTHIER J.- GALEY J.- JACOB P.- LABROSSE JF.- LACAN S.- LARROSE P.- SOPETTI JM.- VRECH S.

**ABSENTES EXCUSÉES** : Mesdames FURLIN C.- GRASSI J.

**Secrétaire de séance** : Madame Sandrine VRECH

## - POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS

### **PROJET LA CHAPELLE :**

Monsieur le Maire informe que le dossier Loi sur l'Eau a été approuvé par la DDT, qui nous accorde l'autorisation de démarrage des travaux du lotissement.

Le permis d'aménager modificatif (tenant compte des modifications apportées sur les bassins de rétention pour la gestion des eaux pluviales.) a été déposé, et est en cours d'instruction auprès du service instructeur de la CC2R.

La demande d'évaluation environnementale (au cas par cas) a été déposée auprès de la DREAL, en cours d'instruction.

Compte-tenu de l'avancement de l'étude de Maîtrise d'œuvre, L'agence CASALS-XMGE-BOULANGEOT nous a transmis une proposition d'avenants de leurs honoraires, dont le surcout est lié aux extensions de missions d'études préliminaires et d'avant-projet liées à l'instruction du Dossier sur l'Eau. Cela a généré pour le Bureau d'Etudes une surcharge de travail en matière d'études techniques et de réunions de travail avec le Maître d'Ouvrage.

Proposition d'avenant d'honoraires = 75 125.86 € HT

Monsieur le Maire précise que la prochaine réunion du Comité de Pilotage se tiendra le mardi 26 Mai.

*Approuvé à l'unanimité*

### **PROJET DE LA SALLE MULTI-ACTIVITÉS :**

Monsieur le Maire informe que suite aux différentes réunions des commissions pour la préparation des cahiers des charges, et en considérant les orientations prises (notamment concernant les choix du sol en dallage quartz, des murs en ossatures bois et l'agrandissement de la scène), le coût prévisionnel de la future salle multi-activités est désormais fixé à 852 111 €.

Monsieur le Maire propose de lancer la publication du marché.

*Approuvé à l'unanimité*

## **TRAVAUX REPARATIONS GRANDE SALLE POLYVALENTE :**

Monsieur le Maire informe que les travaux de la salle polyvalente, qui comprennent la réfection des sanitaires, de l'étanchéité de la toiture, et la peinture des avant-toits doivent commencer le 2 Juin.

Une réunion de démarrage avec les artisans aura lieu sur place le 26 Mai 2020.

Monsieur le Maire précise que M. BOISSEAU, Maître d'œuvre de ce chantier s'engage à garantir la réalisation des travaux en respectant les règles sanitaires en vigueur.

## **- INFORMATIONS LIÉES A L'ORGANISATION DU DÉCONFINEMENT**

### **RENTRÉE SCOLAIRE :**

Monsieur le Maire informe que conformément aux directives gouvernementales, et en accord avec l'inspection académique, la reprise scolaire s'effectuera sur la base du volontariat à compter du lundi 11 Mai, dans un premier temps pour les CM2 (les lundis et mardis) et pour les CP (les jeudis et vendredis), et à compter du 25 Mai, dans un deuxième temps, pour les autres niveaux.

Il est également question d'accueillir les enfants des personnels prioritaires.

Monsieur le Maire précise que les services de garderie et de cantine seront assurés.

Plusieurs réunions avec M. le Directeur et le personnel communal ont eu lieu afin de mettre en place le protocole sanitaire et de garantir la sécurité de tous.

### **DISTRIBUTION DES MASQUES AUX HABITANTS :**

Monsieur le Maire informe de la livraison imminente de 1000 masques tissus, réutilisable 10 fois, commandés à l'entreprise SONEFI.

Ces masques seront destinés à toute la population (hors enfants moins de 11 ans).

Il conviendra d'organiser la distribution en fonction de chaque foyer. Les personnes âgées de 70 ans et plus seront livrées directement à domicile.

## **- QUESTIONS DIVERSES :**

### **PRIME EXCEPTIONNELLE POUR LES AGENTS DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE**

Monsieur le Maire informe que les récentes annonces gouvernementales, faisant référence à une prime exceptionnelle d'un montant maximum de 1000 €, exonérée d'impôt sur le revenu et de toutes cotisations sociales pour les agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire, était en cours d'adoption. Il convient d'attendre le décret d'application pour connaître les modalités de mise en œuvre.

## **CÉRÉMONIE DU 8 MAI 2020**

Monsieur le Maire informe que cette année la commémoration de l'armistice du 8 Mai 2020 ne sera pas ouverte au public. Toutefois, il invite les élus qui le souhaitent à honorer ce devoir de mémoire, tout en respectant les gestes barrières.

*L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h30*

*Le Maire,  
Jean-Paul TERRENNE*